

SEANCE DU 5 JUIN 2007

L'An deux mille sept le cinq juin à vingt heures quarante cinq minutes, le conseil municipal de la commune d'ARVIEU s'est réuni, à la salle des délibérations, en séance ordinaire.

La séance est publique.

Etaient présents : Mmes et M. Raymond VAYSETTES, Gilles BOUHNOL, Claude VAYSETTES, Pierre BLANCHYS, Rémi GERAUD, Jean-Louis CARRIERE, Elisabeth BONNAFOUS, Yvon COSTES, Jean-Marc DEJEAN, Laurent WILFRID, Jean-Paul COURONNE, Guy LACAN, Claudine BRU, Patricia CRESPIEN et Marie-Jeanne SARRET

Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

#### TRAVAUX DE TERRASSEMENT VC N° 8 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que l'avis d'appel à la concurrence concernant les travaux de terrassement de la route d'Aurifeuille, est paru le 20 avril 2007 dans CENTRE PRESSE ET MIDI LIBRE.

La commission d'appel d'offres s'est réunie :

- le 21 mai 2007 pour effectuer l'ouverture des plis reçus,
- le 29 mai dernier, pour procéder au choix de l'entreprise retenue, suivant le règlement de la consultation. Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de cette commission.

Entreprise COLAS Méditerranée Centre FERRIE SNS pour un montant de 83 289 € HT

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et à l'unanimité :

- approuve le choix de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres pour les travaux de terrassement de la voie communale n°8 (rte d'Aurifeuille).
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise précitée.

#### AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DU CENTRE BOURG D'ARVIEU CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que l'avis d'appel à la concurrence – procédure adaptée, concernant l'aménagement des espaces publics dans le centre bourg, est paru le 9 mai 2007 dans la presse. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 mai 2007 pour effectuer l'ouverture des plis reçus. Mr CARTAYRADE, architecte désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre, a effectué l'analyse des trois offres reçues. Monsieur le Maire présente le rapport d'analyses qui indique que les offres respectent le descriptif et le quantitatif du CCTP, elles sont complètes et ne présentent pas d'erreurs arithmétiques. Il donne lecture des trois offres :

- Entreprise SEVIGNE pour un montant de 73 994.60 €H.T.
- Entreprise APPIA pour un montant de 75 578.07 € HT.
- Entreprise COLAS pour un montant de 82 213.17 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise SEVIGNE pour exécuter les travaux précités,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'un montant de 73 994,60 € H.T. avec l'entreprise précitée.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

## CREATION D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT « LE CLOS »

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet relatif à la création du nouveau lotissement sis à Arvieu, près de l'école, sur le terrain dernièrement acquis auprès de monsieur DUPIN. Il fait par, des différents plans, cahier des charges et du règlement.

Ce lotissement dénommé « Le Clos » sera composé de sept lots à usage d'habitation, de un lot chemin piétonnier, de un lot voirie, parking, espace collectif. La surface lotie est de 6863m<sup>2</sup>, la surface vendable de 6185m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le projet de création de ce lotissement tel qu'il est présenté,  
S'ENGAGE à créer un budget annexe pour ce lotissement,  
AUTORISE le maire à présenter la demande d'autorisation de lotir,  
AUTORISE le maire à poursuivre toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce lotissement.

## CONVENTION ASSOCIATION CONCORDIA/COMMUNE POUR L'ORGANISATION D'UN CHANTIER DE BENEVOLES

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du conseil municipal du 5 février dernier, celui-ci s'était prononcé favorablement à l'intervention d'une association de chantiers de jeunes bénévoles internationaux durant l'été pour le décaissement du sol de la cave de l'ancien couvent ou éventuellement l'aménagement de la croix DUPIN à Arvieu.

Il fait part du projet de convention établi par l'association qui stipule que 12 jeunes volontaires encadrés par des animateurs interviendront du 3 au 25 août 2007. Selon le devis, le coût total de l'opération s'élève à 8 666 €, à charge pour la commune d'Arvieu de 4200€ (l'association étant bénéficiaires d'aides publiques).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention entre l'association Concordia et la Commune d'Arvieu, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- ACCEPTE de prendre à charge la participation financière de 4200 € incombant à la commune.

## DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire propose d'effectuer les virements de crédits ci-dessous pour palier à des manques en section d'investissement.

	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
020 – Dépenses imprévues	- 126.04 €	
2188-11 – Renforc. Mur cimetière		+ 126.04 €

Compte tenu du besoin, le conseil municipal

APPROUVE cette décision modificative n°1 du budget principal de la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Nouveau lotissement Le Clos** – Monsieur le maire précise que le coût estimatif des travaux s'élève à 159 910 € HT. Une partie de l'assainissement pourra être incluse dans le budget M49, l'éclairage public dans le budget commun

e. Il propose de fixer le tarif de vente des lots entre 20 et 25€. La décision sera prise ultérieurement lorsque nous posséderons plus d'éléments.

Il précise qu'il faudra créer un bassin de décantation, propose d'inclure dans le règlement une clause stipulant l'obligation de déposer un permis de construire dans les deux ans à compter de l'achat, et d'entretenir le terrain même si celui-ci n'est pas construit.

L'autorisation d'installation d'un commerce ou un artisan est retenue. Le dossier de permis de lotir va être déposé très prochainement.

- **Local petite enfance** – monsieur le maire présente les plans du permis de construire. Le sous-sol sera aménagé.

- **Cuve Fioul** – monsieur le maire rappelle que la commune possède la cuve à fioul de l'ancien couvent qui n'est plus utilisé. Accord pour la vendre si acquéreur.

- **Station essence** – Si la commune crée une station, elle peut espérer 80% de subvention.

La station peut être ensuite louée à un garagiste.

Aveyron Expansion se renseigne pour savoir si par bail, la commune peut réaliser les travaux chez Vigroux.

- **Terrain déchets verts** – le terrain anciennement Bounhol situé juste en dessus le cimetière pourrait être mis à disposition pour les déchets verts, avec l'autorisation de la DDAF

par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.

- **Podium salle Les Faux** – envisager l'acquisition d'un podium – contacter la commune de Salles-Curan pour partager les frais.

- **Employé communal** – Gilbert DEJEAN sera en arrêt de travail durant 1 mois. Son salaire étant pris en charge par l'assurance, envisager l'embauche d'un jeune pour son remplacement.

- **SIAEP du Ségala** – Monsieur BOUYSSIERE Maire de Najac est élu président du syndicat pour un an.